

Conseil Municipal du 28 février 2017

Compte rendu

PRESENTS : Michèle BEUZIT, Hervé ST JALM, Albert LOZAC'H, Jean Paul MORVAN, Annick POYET, Vanessa ROUSVOAL, Morgane LEGLAND, Jörg TWARZ Ghislaine PORCHER

ABSENTS : Guillaume GERARD, excusé, Aurélien LE GUILCHER

DEBAT PLU I H et PADD

Madame le Maire rappelle le déroulement de la procédure d'élaboration du PLUI H et comment le débat sur les orientations du PADD s'inscrit dans cette procédure avant le débat qui aura lieu au Conseil Communautaire le 20 mars.

Il s'agit de réfléchir à la façon dont nous allons développer le territoire pour les années à venir pas sur le territoire de la commune mais sur l'ensemble du territoire de Morlaix Communauté.

Madame le Maire propose d'engager le débat point par point.

Axe 1 : Construire l'aménagement d'1 Territoire à 27

Cette présentation est une projection de l'aménagement du territoire du pays de Morlaix pour les vingt prochaines années. Ces projections sont faites avec une hypothèse d'augmentation de la population de de 0,3 % et un objectif de réduction de l'espace occupé par l'habitant d'environ 20 %.

Il en ressort qu'il est important de conforter le dynamisme économique et démographique du territoire.

Il faut tenir compte et s'adapter aux particularités du territoire.

Assurer une cohérence entre échelle communale et échelle intercommunale.

Axe 2 : Inventer un territoire attractif

Afin de rendre accessible le territoire, le conseil insiste sur la nécessité de maintenir une desserte en transport en commun en apportant des améliorations (amplitude horaires, meilleur offre d'un accès au service pour tous, création de nouvelles lignes de desserte).

D'envisager des connexions adaptées entre les communes et d'assurer un bon cadencement des lignes structurantes.

Axe 3 : Développer l'économie du 21^{ème} siècle

Le conseil insiste sur la préservation d'un service de proximité (commerce multi services, mairie, présence postale, Trésorerie, maison médicale...)

Maintenir de l'attractivité du territoire (favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, créer des zones artisanales)

Mettre tout en œuvre pour éviter la désertification des petites communes.

Eviter de développer des pôles économiques forts et de délaisser certaines communes.

Développer en priorité le réseau numérique (territoire très mal desservi) et la couverture en téléphonie mobile (zone non couverte importante en milieu rural) pour faire de l'égalité du territoire une réalité.

Axe 4 : Promouvoir un habitat durable et diversifié

Madame le maire rappelle l'objectif de 30 % de renouvellement urbain.

Le conseil propose son point de vue :

Développer l'offre d'habitat pour l'installation de familles

Proposer des aides pour adapter les logements au vieillissement de la population

Favoriser la diversité sociale et générationnelle

Favoriser les aides pour engager des opérations de réhabilitation

Lutter contre la vacance des logements

Renforcer l'attractivité du tourisme

Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers

Les orientations du PLU I H et du PADD n'appelant plus d'observation le débat est clos. Madame le Maire remercie l'assemblée pour son écoute et pour les différents points de vue et remarques qui se sont exprimés.

MODIFICATION DES STATUTS DE MORLAIX COMMUNAUTE

Par délibération du 19 décembre 2016, le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de Morlaix Communauté, en vue de permettre le transfert de la compétence le transfert de la compétence « Développement Economique », conformément aux dispositions de la loi NOTRE du 7 août 2015.

Par cette même délibération, le conseil communautaire a par ailleurs approuvé quelques adaptations d'ordre général aux statuts, afin de corriger certaines dispositions obsolètes et d'articuler la présentation d'après l'article L 5216-5 du CGCT ;

En application des dispositions de l'article L 5211-17 du CGCT, cette modification statutaire doit faire l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux, se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée.

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de Morlaix Communauté décidée par le conseil de communauté du 19 décembre 2016.

DETR 2017

Madame le Maire informe le Conseil que la subvention DETR 2017 n'a pas été accordée pour le projet d'aménagement du bourg.

CLASSE DE NEIGE

3 élèves de lannéanou en classe de 4^{ème} du collège Roz Avel de Guerlesquin sont allés en Classe de neige du 30 janvier au 4 février 2017.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide d'un montant de 70 € à chaque élève ayant participé à ce voyage.

La participation financière sera versée directement aux parents.

AGENCE POSTALE

Les horaires d'ouverture de l'agence postale communale sont modifiés à compter du 15 mars 2017, comme suit :

le matin de 10 h 00 à 12 h 00

l'après-midi de 14 h 30 à 16 h 30

COLUMBARIUM

Toutes les cases du premier columbarium sont occupées, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation d'un nouvel ensemble columbarium 5 cases, identique au premier pour un montant 4 158 € HT.

Le jardin du souvenir permet la dispersion des cendres, le conseil décide d'installer une colonne du souvenir qui mentionnera l'identité des défunts pour 665 € HT.

Ces travaux sont réalisés par la Marbrerie Kerguiduff de Taulé.

Fin de séance